



Dans ce deuxième numéro du ‘Bulletin du financement’, nous ferons la connaissance du FlexiFonds

- 1- Présentation du fonds
- 2- Domaines d'intervention
- 3- Qui peut postuler ?
- 4- Quel genre de projet finance le FlexiFonds ?
- 5- Montant des subventions
- 6- Critères d'étude des dossiers de demande de subvention
- 7- Comment postuler ?
- 8- Canevas de demande de subvention
- 9- Contacts et adresse du fonds

1- Présentation du fonds

Le FlexiFonds pour le plaidoyer (AFF) attribue de petites subventions à des organisations de la société civile qui plaident la cause de la santé et des droits sexuels et reproductifs des jeunes.

Nous savons qu'au niveau national il y a peu de ressources disponibles pour le plaidoyer. Mais, parfois, une petite somme d'argent peut faire une grosse différence. Ce fonds vise à appuyer les organisations de la société civile qui œuvrent avec les jeunes à la promotion et l'amélioration de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs dans leur pays et leur région. Ces campagnes de plaidoyer peuvent, ensemble, contribuer à un engagement mondial pour la santé et les droits sexuels et reproductifs des jeunes. Elles aideront à s'assurer que ces engagements internationaux pour un accès universel à la santé sexuelle et reproductive soient tenus. Voici pourquoi nous accordons la priorité aux pays à revenu moyen inférieur (75% de toutes les subventions du Flexi Fonds seront accordées aux organisations localisées dans les pays de la liste DAC des bénéficiaires d'APD).

2- Domaines d'intervention

- Soutenir les organisations nationales de la société civile, particulièrement les groupes de jeunes
- Appuyer les initiatives nationales visant à accroître le soutien politique et financier pour l'accès des jeunes à la santé sexuelle et reproductive
- Promouvoir le partenariat et la participation des jeunes au plaidoyer et à la sensibilisation

3- Qui peut postuler ?

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Le fonds ne finance que des initiatives nationales soumises par des organisations de la société civile
- Les propositions doivent répondre à l'une des trois thématiques subventionnées par le FlexiFonds
- L'organisation doit faire preuve de son engagement à accroître l'engagement politique et financier pour la santé et les droits sexuels et reproductifs des jeunes
- La proposition doit clairement démontrer que les jeunes participent effectivement à toutes les étapes des actions de plaidoyer
- Les comptes audités de l'exercice précédent seront soumis avec la demande de financement afin de faire preuve de la viabilité financière de l'organisation.

4- Quel genre de projet finance le FlexiFonds?

Le FlexiFonds pour le plaidoyer finance des activités de plaidoyer s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Promotion des besoins en matière de santé sexuelle et reproductive des jeunes dans les réunions et documents internationaux, régionaux ou nationaux ;
- Accroissement des ressources financières dévolues à la santé sexuelle et reproductive des jeunes aux échelons nationaux et régionaux ;
- Promotion et coordination d'actions de la société civile dans le cadre de politiques, programmes et budgets nationaux.

Les dossiers doivent répondre aux paramètres suivants :

- Pertinence d'un plaidoyer national destiné à accroître l'engagement politique et financier pour les D&SSR des jeunes
- Description des modes de participation des jeunes à toutes les étapes des actions de plaidoyer
- Clarté du résultat escompté, y compris : (1) un message et une demande de changement ; (2) les noms des acteurs de la scène politique et des décideurs que vous ciblez
- Lien avec les événements nationaux, régionaux et/ou internationaux auxquels vous prévoyez d'intervenir (Voir Annexe deux dans les directives concernant les demandes de financement)

5- Montant des subventions

Le FlexiFonds accorde des subventions de \$3000 à \$10 000 afin de couvrir 90% de l'activité, les derniers 10% étant couverts par le bénéficiaire. La subvention couvre des activités s'étalant sur une période allant de 1 à 6 mois. La subvention d'exploitation ne couvre pas des coûts de fonctionnement comme les salaires, les ordinateurs etc. Un maximum de 5% sera dévolu aux frais généraux.

6- Critères d'étude des dossiers de demande de subvention

Les organisations de la société civile du monde entier peuvent déposer un dossier.

Les demandes de financement doivent montrer comment les activités proposées vont augmenter l'engagement politique et financier pour la santé et les droits sexuels et reproductifs des jeunes. Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- Appuyer des activités de plaidoyer dans les trois thématiques financées par le FlexiFonds.
- Avoir un rapport avec l'augmentation de l'engagement politique et financier pour les D&SSR aux échelons nationaux et régionaux

- Que le résultat escompté soit clair, y compris (1) identification d'un acteur politique ou d'un décideur (2) qui fera un acte ou prendra une décision clairement défini(e) et ce (3) dans le cadre d'un degré de changement et d'un calendrier préalablement définis
- Seront préférées les organisations candidates des pays figurant dans la liste du DAC des bénéficiaires d'APD
- Le plaidoyer doit avoir un lien avec un évènement national, régional et/ou international
- Participation des jeunes/partenariat avec les jeunes

Procédures de sélection

L'administration, le traitement, la sélection et la gestion des dossiers de candidatures seront effectués par le coordinateur du FlexiFonds et par une équipe d'évaluation composée d'experts. Le coordinateur du FlexiFonds sera le principal point de contact entre les candidats et les évaluateurs (des experts techniques du plaidoyer et de la santé sexuelle et reproductive des jeunes, issus tant de l'IPPF que d'autres organisations). Ces experts passent en revue les dossiers de candidatures et font des recommandations.

Comment un dossier est-il sélectionné :

1. Les candidats doivent remplir et soumettre des formulaires de demande de subvention
2. Les dossiers sont présélectionnés puis transmis aux évaluateurs/experts
3. Une fois la sélection faite, les organisations choisies sont informées rapidement. Suivent ensuite les procédures administratives et les contrats

7- Comment postuler ?

Afin de bien préparer votre dossier, veuillez lire attentivement les informations qui suivent. Si vous avez quelque question que ce soit, veuillez contacter : Flexi Fund@ippf.org.

Les dossiers peuvent être soumis en anglais, en espagnol ou en français.

Procédure de demande de subvention

1. Veuillez soumettre le formulaire de demande de subvention avec toutes les informations demandées
2. Un accusé de réception vous est envoyé dès réception du formulaire
3. Les dossiers sont présélectionnés et évalués (voir section sur la procédure de sélection) sur une période de 6 semaines.
4. Les décisions concernant les attributions sont sans appel
5. Les candidats sélectionnés sont notifiés par écrit dans les deux semaines faisant suite au processus de sélection
6. Ils devront signifier par écrit leur acceptation de la subvention.

Préparation de votre dossier

Quand vous répondez aux différentes sections dans le formulaire de demande de subvention, veuillez veiller à :

- exposer clairement le résultat escompté des activités proposées : vous devez exposer clairement l'objet de l'activité de plaidoyer, le problème auquel elle s'attaque, les détails de l'activité - y compris (1) le message et la demande de changement ; (2) les noms des acteurs de la scène politique et des décideurs que vous ciblez et (3) les événements nationaux, régionaux et/ou internationaux dans lesquels vous prévoyez d'intervenir
- fournir des détails sur les activités projetées, le plan de travail, et l'échéancier
- Dresser les grandes lignes du partenariat avec les jeunes et de leur participation au montage du dossier de demande de subvention et à la mise en œuvre des activités
- Indiquer clairement comment mesurer l'impact et le succès du plaidoyer.

Soumission et validation de votre dossier

Les dossiers doivent être soumis à l'aide du formulaire que vous trouverez sur le site web www.15andcounting.org ou par courriel FlexiFund@ippf.org.

8- Canevas de demande de financement

Cette section est destinée à vous aider à remplir votre formulaire de demande de subvention.

1) Résumé du projet

Veillez résumer votre projet en 150 mots.

Informations concernant l'organisation

Veillez fournir des informations sur votre organisation et les partenariats intéressant le projet. Veillez inclure les coordonnées de la personne responsable du projet.

Veillez indiquer le statut juridique de votre organisation, tel qu'il est stipulé dans le certificat d'inscription au registre des associations, et en envoyer une copie avec le formulaire de candidature. Si vous êtes une association de jeunes, et que vous n'êtes pas officiellement constitué, veuillez demander à une association officielle de déposer le dossier en votre nom.

2) Objectif et grandes lignes du projet

Informations générales et justification :

Veillez répondre brièvement aux questions suivantes :

- a) Vos activités de plaidoyer vont traiter de quelle question?
- b) comment vont-elles accroître l'engagement politique et financier pour les D&SSR des jeunes dans votre pays?
- c) à quels événements et décideurs s'adressent-elles ?

Spécifier le résultat général escompté :

Veillez exposer clairement le résultat escompté de votre plaidoyer et à laquelle des thématiques suivantes il se rapporte :

- Promotion des besoins en matière de santé sexuelle et reproductive des jeunes dans les réunions et documents internationaux, régionaux ou nationaux ;
- Accroissement des ressources financières dévolues à la santé sexuelle et reproductive des jeunes aux échelons nationaux et régionaux ;
- Promotion et coordination des actions de la société civile dans le cadre des politiques, programmes et budgets nationaux.

Décrire les principales activités :

Qu'allez-vous faire pour réaliser le résultat ci-dessus ? Veuillez fournir des détails d'activités spécifiques et des informations sur les points suivants :

- 1) le message et la demande de changement que vous souhaitez communiquer ;
- 2) les noms des acteurs de la scène politique et des décideurs que vous ciblez et
- 3) les événements nationaux, régionaux et/ou internationaux dans lesquels vous prévoyez d'intervenir

Participation des jeunes

Veillez décrire comment les jeunes ont participé au montage du dossier et comment ils seront impliqués à la mise en place des activités.

Mesure de la réussite :

Comment allez-vous mesurer l'impact de votre plaidoyer ? Comment allez-vous en démontrer le succès ?

Partenaires :

Veillez indiquer les institutions ou les gens qui vont participer à ce projet ainsi que leur rôle.

Evaluation des risques :

Veillez indiquer les risques qui pourraient modifier votre plaidoyer/votre campagne de sensibilisation, ainsi que les plans de secours permettant de tenir compte de tels risques, par exemple un changement de gouvernement.

3) Information budgétaire

Les dossiers doivent contenir une ventilation détaillée des dépenses, en devise locale et en US\$, qui sera soumise selon le format de la section 4 du formulaire. Les demandeurs doivent indiquer le taux de change utilisé lors de la préparation du budget.

Veillez spécifier clairement ce qui sera inclus dans vos 10% de contribution.

Coûts unitaires : les coûts unitaires concernent d'habitude les billets, les frais d'hébergement (nuitées dans les hôtels, etc.), les frais d'interprétation par jour, etc.

Les coûts admissibles concernent les frais de déplacement et de visa, les indemnités d'hébergement et de subsistance, les coûts de publication, et les frais généraux.

Frais généraux

Les frais généraux couvrent tous les coûts administratifs associés au projet, indirects et directs, et ne doivent pas dépasser 5%. Les coûts administratifs sont des coûts directement encourus par votre organisation et peuvent inclure une participation aux frais liés à l'électricité, au téléphone, à l'internet, etc.

Checklist

Veillez remplir la checklist des documents nécessaires.

4) Conditions générales de la subvention

Les projets approuvés seront normalement notifiés dans les six semaines suivant la réception du dossier. Vous recevrez ensuite un accord formel dans lequel seront signifiées les modalités de la subvention et les procédures de fonctionnement de la bourse.

a) Association de jeunes non inscrite au registre des associations

Si vous êtes une association de jeunes et qu'une autre organisation, celle-ci officiellement inscrite au registre des associations, a présenté le dossier en votre nom, il sera nécessaire de nous faire parvenir un protocole d'accord formel signé par les deux organisations, avant que nous puissions vous faire parvenir l'accord de subvention.

b) Changements de plan

Toute proposition de modification à des lignes budgétaires dépassant 15% doit être approuvée au préalable. Vous devez obtenir auprès du FlexiFonds un accord écrit des modifications que vous vous proposez d'apporter à votre projet. Veuillez alors contacter le coordonnateur du Fonds. Ces modifications ne doivent pas dépasser le total de la subvention déjà attribuée.

c) Modifications du budget

L'approbation des modifications budgétaires incombe au coordinateur du FlexiFonds et à l'équipe d'évaluation technique. Elle sera soumise à des contrôles stricts et à concertation avant toute approbation de modification. Un accord de modification est requis quand (1) le bénéficiaire souhaite virer des fonds d'une ligne budgétaire à une autre et (2) quand la somme en US\$ représente 15% ou plus du budget total.

5) Rapports

Quatre semaines après la fin des activités, les bénéficiaires de subvention doivent faire un compte-rendu au coordinateur du FlexiFonds selon l'échéancier approuvé et en se servant du formulaire et des spécifications fournis. Sont ici compris les rapports financiers et descriptifs soumis à la fin de l'activité.

Conditions spécifiques

Peuvent être jointes à certaines subventions. Les bénéficiaires seront notifiés quand la subvention est attribuée.

Versements des subventions

Les versements sont en US\$ directement sur le compte en banque indiqué sur l'accord de subvention. Les versements seront effectués dans les deux semaines qui suivent l'accord de subvention signé. Le premier versement s'élèvera à 90% du budget approuvé, les derniers 10% étant versés après réception d'un rapport de fin de projet satisfaisant.

6) Evaluation

L'équipe du FlexiFonds se réserve le droit de rendre visite aux partenaires du projet afin d'évaluer les projets qui bénéficient du soutien du fonds.

7) Calendrier de remise des rapports

Un rapport de fin de projet doit être soumis en se servant du modèle fourni. Le second versement de la subvention sera mis en attente jusqu'à réception du rapport qui sera soumis dans les 4 semaines qui suivent la fin des activités.

Veillez trouver ci-joint le modèle d'application de la demande de subvention.

9- Contacts et adresse du fonds

Courriel : flexifund@ippf.org

Adresse postale :

FlexiFund
Fédération internationale pour la planification familiale
4 Newhams Row
Londres SE1 3UZ
GB